



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 6 juin 2024**

Le six juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 31/05/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 14

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mr Pascal BOUTON (pouvoir donné à Mr Christian MAILLARD), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME, Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU), Mr Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMERÉ)

Absents : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Hélène QUÉMERÉ

**2024-06-06 – 007 – Soutien financier à l'association Tennis Club du Vignoble**

**Considérant ce qui suit :**

Une subvention spéciale serait à étudier pour le TCV : les représentants du club de tennis ont été rencontrés afin qu'ils détaillent leur situation suite à leur mise en cessation de paiement.

Il leur a été rappelé que la Commune les soutenait, face aux difficultés rencontrées, il serait envisagé de participer avec les communes du Pallet et de la Chapelle Heulin à l'apurement de la dette en fonction du nombre d'adhérents résidant sur chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

↳ DÉCIDE, de valider, le versement d'une subvention exceptionnelle pour épurer cette dette

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Hélène QUÉMERÉ



Le Maire  
Benoît COUTEAU

